Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 029-212900013-20260429-2026_27-DE

COMMUNE D'ARGOL – 29560
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL D'ARGOL
Séance du 24 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 24 avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 avril 2026, s'est réuni en mairie en séance publique sous la présidence de Jean-Michel LEZENVEN, Maire.

Etaient présents les conseillers en exercice, à l'exception de :
Valentine CHATEAU qui a donné pouvoir à Sonia ZAMAI, Marc LEROY qui a donné pouvoir à Jean-Michel LEZENVEN, Heddi BETAOUAF qui a donné pouvoir à Jean-Michel BOINET. Alain RENAUD.

Mme Hélène GIBIAT a été désignée secrétaire

2026 – 27 VENTE DE TERRAIN A LANVILY

Par délibération du 27 mars 2015, le conseil municipal avait consenti la vente d'un terrain cadastré ZM n° 4 d'une superficie de 80 m2 au lieudit Lanvily à Mme Jacqueline RANNOU. Cette cession était consentie au prix de 1€ le m2.

L'acte n'a pas été réalisé et depuis deux propriétaires se sont succédés.

Mme Valérie LE FOUEST, l'actuelle propriétaire, souhaite régulariser ce dossier.

Les frais afférents seront à la charge de la demandeuse.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur ce dossier.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés :

- Autorise la vente à Mme Valérie LE FOUEST de la parcelle cadastrée section ZM n° 4 d'une superficie 80 m2 au lieudit Lanvily sur la commune d'Argol,
- Fixe à 1 euro le prix du m2,
- Dit que les frais afférents à cette cession seront à la charge de la demandeure,
- Charge l'office notarial de TELGRUC-sur-MER pour la réalisation de l'acte à intervenir.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Michel LEZENVEN

MAIRIE D'ARGOL (Finistère)